

reste rien à ceux qui les ont vendues et livrées

Il est donc nécessaire qu'une loi sur les faillites intervienne et punisse : ceux qui achètent des marchandises pour les revendre au-dessous du prix d'achat, alors qu'ils sont déjà virtuellement en état de cessation de paiements ; ceux qui achètent de la marchandise, non pour se livrer à un commerce régulier, mais pour la gager et frauder, en un mot leurs créanciers.

Il n'est pas possible que les chambres se désintéressent plus longtemps de la question. Le fournisseur a besoin d'une protection efficace contre ces écumeurs du commerce qui ont élevé l'art de faire faillite pour s'enrichir à la hauteur d'une institution. Une loi sur les faillites punissant les banqueroutiers frauduleux de peines sévères aura pour effet de mettre un frein à l'immoralité de certains actes prétendus commerciaux, tandis que son absence a pour effet d'encourager les gredins qui dépouillent sans danger réel leurs fournisseurs du dedans ou du dehors.

Nous avons à prendre soin de notre réputation commerciale à l'étranger et cette réputation subirait de graves atteintes, s'il devenait évident que, de session en session, on recule systématiquement le vote d'une loi satisfaisante sur les faillites.

L'Hon. M. Fielding, alors qu'il était de passage à Londres, a reçu une députation de commerçants et d'industriels anglais à ce sujet, il a donc pu éclairer la religion de ses collègues du gouvernement sur l'importance qu'on attache à cette loi en Angleterre.

Pour notre part, nous pouvons assurer nos ministres qu'on n'attache pas moins d'importance à cette question au Canada même et qu'une loi sur les faillites est attendue avec anxiété par tout le haut commerce.

Il faut que cette loi sorte, qu'elle soit satisfaisante pour tous dans le domaine du possible, sinon le commerce, qui n'est pas resté étranger aux résultats des élections dernières, dira :

Ce n'était pas la peine assurément
De changer de gouvernement.

(A Suivre)

25c. RIEN QUE CELA

Pour une bouteille de BAUME RHUMAL, et quelle somme de soulagement nous procure ce remède, 1 toux, le rhume obstiné, rien ne lui résiste.

24ième Assemblée Générale Annuelle

Des Actionnaires de la BANQUE DE ST-HYACINTHE

Tenue au Bureau de la Banque
MARDI, LE 15 FÉVRIER 1898.

Sur motion de M. V. B. Sicotte. secondée par M. Eusèbe Morin, M. G. O. Dessaulles prend le fauteuil et M. E. R. Blanchard agit comme secrétaire.

Rapport des Directeurs aux Actionnaires de la Banque de St-Hyacinthe

Messieurs,

L'état général des affaires de cette Banque, le 31 janvier dernier, se résume comme suit :

Balance au crédit du compte de Profits et Pertes, le 31 janvier 1897	\$48,463 90
Profits nets de l'année, déduction faite des intérêts payés aux déposants, des dépenses d'administration et des dettes considérées mauvaises	32,834 80
Formant un total de	\$81,298 70
Sur ce montant il a été payé deux dividendes au taux de 3 p. c. : l'un le 1er août 1897	\$9,382 80
L'autre le 1er février 1898	9,383 70
Il a été ajouté au fonds de Réserve	10,000 00
Laissant au crédit du compte des Profits et Pertes	52,532 20
Plus le fonds de Réserve	75,000 00
	\$127,532 20

La circulation des billets de cette Banque est moins considérable que depuis plusieurs années passées. La principale raison doit en être attribuée à ce que la récolte du foin, tant comme qualité que comme quantité, a été bien inférieure dans cette partie du pays. La vente de ce produit, d'ordinaire si importante pour nos cultivateurs, a été presque nulle comparée aux années précédentes. Le surélévation des droits d'entrée aux Etats-Unis, et la récolte abondante de foin dans plusieurs des Etats de l'Union américaine, ont fait que le peu qui était vendable, n'a pas pris cette direction. Nous n'avons eu pour activer notre circulation que la vente du fromage, dont les prix élevés se sont maintenus pendant la plus grande partie de la saison de production. C'est cette industrie, toujours croissante et prospère, qui a mis nos cultivateurs à même de rencontrer leurs engagements. Pour vous donner une idée des sommes qu'elle répand dans la classe agricole, et de l'importance pour les cultivateurs de l'encourager et pour les fabricants de produire la meilleure qualité possible, je suis en position de vous dire que les acheteurs de fromage ont payé aux cultivateurs de ce district près de \$70,000.00.

Les grains ont commencé par souffrir du manque de pluie et plus tard de sa trop grande abondance ; comme résultat la production a été inférieure comme qualité. Il est permis d'espérer, pour la saison prochaine, une récolte abondante et supérieure pour tous les produits de la terre, à cause de la grande quantité de neige qui est tombée et du peu de profondeur atteint par la gelée l'automne dernier.

Les affaires, au Bureau principal et dans les succursales, ont augmenté et donné des résultats satisfaisants, comme le constate d'ailleurs le rapport qui vous est soumis et qui en fait foi.

Les livres ainsi que les valeurs de tous les bureaux ont été régulièrement ins-

pectés et vérifiés et le tout a été trouvé exact.

Les employés ont rempli leurs devoirs avec assiduité.

G. C. DESSAULLES,
Président.

St-Hyacinthe, 15 février 1898.

Feuille de balance de la Banque de St-Hyacinthe, le 31 janvier 1898.

ACTIF

Espèces	\$ 16,027 93
Billets de la Puissance	22,746 00
Dépôt fait au gouvernement Fédéral engaranti de la circulation générale des billets des banques de la Puissance	15,140 68
Billets et chèques étrangers	12,614 72
Balances dues par d'autres banques en Canada	110,831 69
Balances dues par d'autres banques en Canada sur échanges quodidiens	1,160 51
Balances dues par d'autres banques en pays étrangers	44,197 25
Prêts remboursables sur demande, sur obligations et actions	31,446 23
Prêts courants	1 298,068 14
Créances en souffrance	30,964 55
Immeubles appartenant à la Banque (autre que les édifices de la Banque)	32,376 96
Hypothèques sur les immeubles vendus par la Banque	3,251 63
Edifices de la Banque et mobilier	25,571 57
Autres créances non comprises dans les items précédents	23,300 87
Succursales	605 40
	\$1,668,804 13

PASSIF

Capital versé	\$ 312,790 00
Réserve	75,000 00
Profits et Pertes	52,532 20
Billets en circulation	176,539 00
Balance due au Gouvernement Provincial	31,274 80
Dépôts du public remboursables à demande	81,513 96
Dépôts du public remboursables après avis	924,040 53
Intérêts dus sur dépôts	4,524 44
Dividendes non réclamés	1,185 50
Dividendes No 64	9,383 70
	\$1,668,804 13

E. R. BLANCHARD,

Caissier.

St-Hyacinthe, 21 février 1898.

DE LA CONCURRENCE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

On a coutume de dire que la concurrence est l'âme du commerce, comme aussi de l'industrie. Admettons, non pourtant sans réserves, que le proverbe soit vrai. Il est bien entendu que la concurrence ainsi comprise est celle que l'on exerce à la connaissance de tous et par des procédés honnêtes. Autre chose est l'acte qui consiste à employer des manœuvres déloyales pour attirer une clientèle qui, sans cela, se montrerait récalcitrante à tous les appels. Dans le premier cas, les intérêts lésés n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, soit qu'ils manquent des qualités nécessaires pour soutenir la lutte, soit que leur infériorité provienne de circonstances plus fortes que toute volonté telles que la situation géographique d'un pays, ses conditions climatiques, ses richesses minières ou autres, etc., etc.

Prenons par exemple l'Angleterre dont la puissance commerciale est